



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc JOB 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 4 avril 2022 à la session régulière du Conseil municipal de Chartierville, a été adopté et suite de l'obtention du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-François, est par la présente en vigueur :

Règlement 2022-03 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin de créer la zone « RU-7 », de diversifier les usages autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant, d'autoriser les ensembles touristiques et les campings dans certaines zones

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville, pendant les heures régulières d'ouverture ou sur le site web de la municipalité chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 11e jour du mois de mai 2022.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, ce mercredi 11 mai 2022, entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de mai 2022.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière